

La Commission de la réorganisation de l'armée vient de terminer toute la partie concernant le recrutement. Voici donc pour plus d'ensemble, le résumé de ses travaux : tous les Français devront le service militaire de 20 à 40 ans; ils seront répartis suivant leur âge et la durée du service en deux armées, l'armée active et l'armée territoriale, comprenant chacune un an de service actif et quatre dans la réserve. Tous les hommes de chaque classe seront incorporés et resteront une année à la disposition du ministre de la guerre. Chaque année, tirage au sort entre tous les jeunes gens d'une même classe destinés à être répartis entre les diverses armes. Les jeunes gens pourvus des diplômes de bacheliers-lettres ou de sciences et qui ont commencé leurs études dans les facultés de l'Université seront admis à contracter un engagement conditionnel d'un an; seront également admis à contracter un engagement conditionnel d'un an les fils d'artisans et d'industriels qui seront reconnus aptes à passer un examen dont le programme sera fixé par le ministre de la guerre. Les substitutions de numéros entre jeunes gens d'une classe sont interdits pour les armées de terre, mais admis dans les armées de mer.

## Informations-Nouvelles

On parle d'une nouvelle lettre de M. de Bismarck à M. d'Armin, au sujet des récents événements politiques de Versailles.

Le nouvel ambassadeur d'Autriche-Hongrie, comte Apponyi, est attendu à Paris le 27 janvier.

On attend à Paris la nouvelle ambassadrice de Russie, Mme la princesse Orloff, qui vient rejoindre son mari.

M. de Beust serait décidé à quitter définitivement la diplomatie; l'ancien chancelier de l'Empire d'Autriche se mettrait à la tête d'une grande entreprise financière.

Révolution prochaine dans le monde diplomatique français :

On parle tout simplement de supprimer les ambassades, pour adopter le système des États-Unis : des missions aux moments nécessaires, — et, pour le courant, les consuls.

On annonce la mort de M. Delpech, procureur général à Toulouse. Avant M. Delpech, ce poste avait été occupé par M. Séguier, dont la démission fit tant de bruit vers la fin de l'Empire et qui est actuellement préfet de notre département.

Quelques nouveaux détails sur l'affaire de M. Janvier de la Motte. La chambre des mises en accusation ne s'est pas encore prononcée sur le sort de l'ancien préfet; malgré cela, le président des assises et ses assesseurs, ainsi que M. l'avocat général, étudient les pièces du dossier. On se propose d'interpellier le gouvernement à ce sujet.

Le *Louis XIV*, vaisseau d'application des canoniers de marine, et la frégate de guerre *l'Utile* ont reçu l'ordre de quitter Toulon et de se tenir dans les eaux de Nice pour rendre les honneurs militaires au prince de Galles.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* se dit en mesure d'assurer qu'une amnistie prochaine va être accordée aux prisonniers de la Commune.

Le travail s'achève, qui les classe en deux catégories.

- 1<sup>o</sup> Les individus dont les cahiers judiciaires sont viengs seront mis en liberté; c'est le plus grand nombre;
- 2<sup>o</sup> Les repris de justice passeront en jugement.

Nous ne serions pas étonnés que l'amnistie fût proclamée le 28 janvier, jour anniversaire de la signature de l'amnistie en 1871.

On sait que M. Valentin, préfet de Lyon, a été condamné par le tribunal correctionnel de cette ville, à la requête d'un M. Haas, injustement incarcéré par ce fonctionnaire, à 4,000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal correctionnel de Lyon appliquait ainsi, pour la première fois en France, le décret abolissant l'article 75 de la Constitution de l'an III.

M. Valentin a fait appel de ce jugement;

mais, avant même d'interjeter appel, il a envoyé à M. Thiers sa démission.

Le président de la République n'a pas accepté la démission du préfet de Lyon.

On écrit de Vannes que jamais l'anniversaire du 21 janvier n'avait donné lieu dans cette ville à des démonstrations aussi générales de foi religieuse et politique, bien qu'il y soit célébré tous les ans. La messe commémorative avait été, à cause du dimanche, renvoyée au lundi 22; on s'était rendu en foule à la cathédrale pour y assister, et toutes les classes de la population étaient représentées à cette cérémonie expiatoire.

Le dimanche 21, les femmes avaient pris, pour la plupart, le deuil.

Le *messager du Midi* annonce que M. Coste, premier adjoint faisant fonctions de maire de la ville de Montpellier, M. le maire de l'ignan, MM. Baissade et Castau, commissaires de police de Montpellier, et un garde-champêtre de cette ville, sont suspendus ou révoqués de leurs fonctions.

C'est un commencement de justice contre le guet-apens des 11 et 12 janvier. Espérons qu'elle sera complète.

Les nouvelles de samedi soir ont fait nécessairement à Nancy comme partout grande sensation. On a généralement trouvé, comme l'a dit le *Journal de la Meurthe*, que M. Thiers avait bien fait de retirer sa démission, donnée peut-être trop à la hâte. Les Prussiens étaient instruits du fait bien avant les habitants, car, dès 8 heures du soir, des patrouilles nombreuses sillonnaient la ville, bien étonnées sans doute de ne voir dans les rues, passé 9 heures, que les patrouilles elles-mêmes, nous ignorons absolument ce que les autorités prussiennes pouvaient craindre.

À Nancy, la souscription nationale pour la libération du territoire, s'ouvre avec beaucoup d'enthousiasme.

Le gouvernement nous assure qu'il ne se passe absolument rien d'extraordinaire dans le Midi; mais alors, comment peut-il expliquer le grand rassemblement de troupes réunies à Marseille?

Voici aujourd'hui la composition de la garnison de cette ville :

- 1<sup>o</sup> La garnison ordinaire, ligne, chasseurs à pied, chasseurs à cheval;
- 2<sup>o</sup> La 4<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de génie venus de Montpellier;
- 3<sup>o</sup> Un détachement de trois cents hommes appartenant au 12<sup>e</sup> de ligne;
- 4<sup>o</sup> La 18<sup>e</sup> batterie de mitrailleuses du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie, qui était auparavant au camp de Sathonay et qui se compose de six mitrailleuses servies par 150 hommes;
- 5<sup>o</sup> Le *Louis XIV*, vaisseau de 1<sup>er</sup> rang, ayant à son bord 900 hommes d'équipage et 96 pièces de canon;
- 6<sup>o</sup> Une escadre cuirassée arrivée ce matin à 10 heures, sous le commandement de M. de Chaillé, et qui se compose de la frégate amirale *la Gauloise*, des corvettes *la Thétis*, *la Reine-Blanche*, et de l'avisos à vapeur *le Renard*.

Et l'*Indépendance belge*, qui nous apporte cette nouvelle, ajoute :

« Inutile de dire que les troupes sont en partie consignées, qu'on leur a distribué avant-hier cinq jours de vivres et que les officiers ont reçu l'ordre de se rendre à leurs casernes respectives au troisième coup de canon qu'ils entendront retentir. »

M. Thiers ayant repris sa... démission, il faut espérer que ce troisième coup de canon ne retentira pas aux oreilles des officiers.

Le *Siccle* traite dans son premier Paris, de la responsabilité du maréchal Bazaine et rapporte ce détail : « Dans l'après-midi du 27 octobre, l'intendant en chef vint trouver le maréchal et l'aborda, tout joyeux, disant-il, de lui apporter une bonne nouvelle. Grâce à la mise en commun des ressources des corps d'armée et de la place, on se trouvait avoir devant soi 4 jours de vivres assurés; avec les ressources que l'on comptait trouver encore dans les cachettes de la ville, ce chiffre pouvait, on l'espérait, être doublé. Le maréchal répondit : « Et que voulez-vous que cela me fasse, M. l'intendant ? Vous amenez des vivres pour 15 jours ? cela ne changerait rien à la situation, les pourparlers sont engagés, il faut en finir et nous en aller. »

Samedi, un service funèbre sera célébré dans toutes les églises de Paris pour l'anniversaire de la capitulation. A Notre-Dame,

un service sera célébré à une heure de l'après-midi, Mgr Guibert officiera.

La société des agriculteurs de France vient d'adresser une demande au gouvernement, afin d'être reconnue comme établissement d'utilité publique.

Un hardi navigateur, le capitaine norvégien Carlier de Harberfest, a réussi à pénétrer dans la mer de Kara, à faire le tour de la nouvelle Zemble et a découvert les maisons construites dans ces parages par les Hollandais en 1596.

On lit dans la *Gironde* :

« Les perquisitions de la police pour découvrir dans notre ville les armes de guerre qui seraient détenues illégalement se poursuivent et provoquent chaque jour de nouvelles saisies : hier, il a été trouvé des pistolets-revolvers, des munitions, des sabres. Mais la capture la plus importante est celle qui vient d'être faite rue Belleville. Les agents, sous la direction du commissaire de police du 5<sup>e</sup> arrondissement, ont découvert un engin de guerre d'une disposition qui rappelle plutôt la machine infernale de Fichti que la mitrailleuse actuelle. Cette machine est composée de deux rangées de canons de fusils superposés et formant ensemble une batterie de 42 bouches; le tout solidement relié par des baires d'acier transversales, fixées à l'arrière de la machine, on une cartouche a été ménagée pour la boîte mobile à cartouches, et monté sur affût. Les 42 canons proviennent du démontage de fusils, à telles enseignes que les agents ont trouvé en même temps des boîtes de fusils et des baïonnettes. L'engin est provisoirement déposé sous les hangars de la caserne municipale, où l'artillerie de l'ex-garde nationale remisait naguère ses batteries. Il appartient sans doute à quelque inventeur qui n'aura pas cru, en conservant son œuvre, porter atteinte à la loi. »

Le Frère Alphonse, directeur des écoles chrétiennes de Bordeaux, vient d'adresser la lettre suivante à M. le rédacteur de la *Gironde* :

« Bordeaux, 18 janvier 1872.

« Monsieur le rédacteur,

« Permettez-moi de relever une erreur renfermée dans votre numéro du 17 janvier, au sujet du concours qui a eu lieu à la préfecture, le jeudi 11 du courant, entre les diverses écoles communales de Bordeaux.

« Ce n'étaient pas quinze bourses, mais onze seulement qui étaient mises au concours, — et les élèves des Frères en ont obtenu dix. — Le classement officiel comprend vingt-trois candidats, dont vingt sur les vingt-un premiers appartiennent aux écoles chrétiennes.

« Tout instituteur communal a eu la liberté de produire les sujets remplissant les conditions exigées.

« Veuillez agréer, etc.

« Frère ALPHONSE. »

Le *Nouvelliste de Rouen* confirme une parole de M. Thiers que nous avons rapportée avant-hier. Nous y lisons :

« On rapporte qu'à la fin de la séance de vendredi, M. Thiers s'est écrié avec amertume : « Et dire que je suis abandonné par ces gens (le centre gauche) auxquels je me suis sacrifié, auxquels je vous ai tous sacrifiés, vous autres braves gens. » Et il montrait la droite et le centre droit. »

« Un de nos amis, député, nous écrit à ce propos : « Je suis convaincu que de ce qui s'est passé aujourd'hui, il peut sortir un grand bien. M. Thiers restera au pouvoir, mais il viendra moins à la Chambre et il se décidera à gouverner avec la majorité. »

Le candidat républicain pour les élections de la Corse est M. Savelli. Un comité républicain vient d'adresser une circulaire aux électeurs à ce sujet.

On lit dans la *Propaganda catholica* :

« La situation des prêtres en Espagne, aussi bien dans les chapitres que dans les paroisses, est si triste, que ceux qui ne reçoivent pas de secours de leurs familles, sont obligés de mander du travail à des journaliers, et ceux qui n'ont pas même ce moyen se voient dans la nécessité d'implorer la charité publique des fidèles. Voilà à la fois une sublime apothéose du clergé espagnol et en général du sacerdoce catholique et la grande honte de l'Espagne révolutionnaire des Zorrilla, Sagasta et Topete. »

La *Gazette de Paris* patronne la candidature à la succession de M. Thiers de... M. le duc de Nemours, pour le cas où cette succession viendrait de nouveau à s'ouvrir. Et tout cela, elle rapporte que M. Thiers, pendant le court espace de temps que dura sa démission, aurait conseillé d'faire appel au patriotisme du duc de Nemours.

Nous ne disons ni oui ni non. Pour nous, c'est la première nouveauté.

C'est la semaine prochaine que le troisième conseil de guerre jugera le citoyen Arnaud, ex-membre de la Commune.

Antoine Arnaud, dont la ressemblance avec Raoul Rigault avait été remarquée depuis longtemps, est âgé de 39 ans, il est né à Lyon, où il a exercé pendant cinq ou six ans le métier de teinturier; puis il entra au chemin de fer de Paris à Lyon, d'où il ne tarda pas à se faire renvoyer.

C'est à la suite de ce désagrément qu'il publia dans les journaux de la Belgique une série d'articles contre les chemins de fer. Plus tard, il se lia avec Rochefort et devint un des rédacteurs de la *Marseillaise*.

Après l'insurrection du 18 mars, il fut nommé membre de la Commune, par le III<sup>e</sup> arrondissement.

Antoine Arnaud est, en outre, l'inventeur d'une essence à dégraisser les étoffes, qui n'a pas réussi.

M. E. Littré est un puits de science, c'est convenu; M. E. Littré, concurrentement avec un Russe, M. Virouboff, dirige une revue philosophique, intitulée : *Revue Positiviste*.

« Là, il y enseigne, tous les mois, comment l'homme doit être descendu d'un singe. Ce fait, déjà pas mal étrange comme ça, confirme l'observation tout à la fois profonde et spirituelle de Rivarol :

« Les sots, les paysans et les sauvages se croient bien plus loin des bêtes que le pur philosophe. »

Ah! si Rivarol, le *Français par excellence*, comme l'appelait Voltaire, vivait de nos jours, que ne dirait-il pas de toute la Ménagerie du 4 septembre!

Il y a souvent de jolies anecdotes dans les *Mémoires d'un journaliste*, que publie M. de Vill messant; celle-ci, par exemple! Alexandre Dumas donnait à un ami de sa jeunesse tombé dans la misère, la table et le logement; cependant, comme il craignait de l'offenser, lui donnant tout par rien, il imagina de lui demander un grand service en échange des petits qu'il lui rendait, et créa son profit une situation qui mit sa délicatesse à l'aise.

— Tu peux me rendre un grand service, dit-il à son ami d'enfance.

Lequel ?

— C'est de passer tous les jours sur le Pont-Neuf et de voir le degré de la température au thermomètre de Chevalier. C'est d'une grande importance pour les recettes de théâtre. Cela te va-t-il ?

Le malheureux accepta, et tous les jours il vint dire à Dumas :

— Il faisait tant de degrés à l'ombre, à midi.

Et chaque jour Dumas, dont le thermomètre Chevalier fut le dernier des soucis, répondit à son ami :

— Merci ! merci ! Tu ne te figures pas le service que tu me rends !

On n'est pas plus noblement généreux.

Echos de la colonie communarde de Londret, donnés par la *Liberté*.

« Nous recevons aujourd'hui de Londres de nouveaux renseignements des plus curieux sur les réfugiés de la Commune. Il y a été, mercredi dernier, très sérieusement question d'un duel à l'épée entre les citoyens Eugène Vermeche et Camélinat, l'ancien directeur communal de l'Hôtel des Monnaies. La cause de cette querelle était la qualification d'agent bonapartiste adressée à Vermech par Camélinat.

« Les témoins qui étaient Arrial et Theisz, d'une part, Candiau et Varela, d'autre part, avaient déjà fixé la rencontre à jeudi matin, quand tout à coup Vermech s'est ravisé et a écrit à Camélinat une lettre d'excuses, que publient plusieurs journaux anglais. Camélinat a renvoyé à Vermech sa lettre, après y avoir écrit en travers ces mots : « Sale lâche ! »

Aussitôt que le bruit de la nouvelle de la démission de M. Thiers est arrivée à Lon-

dres, M. Ledru-Rollin serait immédiatement parti pour Paris. Arrivé dimanche soir, il serait descendu dans une de ses maisons, rue de Charonne.

L'anniversaire du 21 janvier a inspiré au rédacteur en chef du *Conservateur de Nice*, M. Alziary de Roquefort, un douloureux retour sur le passé et sur ces recommencements qui nous ramènent dans les mêmes chemins — peut-être vers les mêmes dénoûments.

« Que le sang des martyrs de soit pas perdu !

« Les avortons, héritiers de la Convention, vous orientent tout haut avec impunité que la tradition la plus belle, la plus noble et surtout la plus utile à reprendre est celle de 1789 à 1793. » Comprenez-vous ? C'est toute la période horrible de la Terreur qu'ils évoquent, et vous les avez vus à l'œuvre ! Paris fume encore ! Prévenez-les donc par un Thermidor pacifique, si vous ne voulez pas être dévorés ! et souvenez-vous qu'au-dessus de tous les maîtres à servir et de tous les systèmes à produire, il y a la France !... la France, éprouvée, déshonorée, haletante ; la France de Charlemagne, de saint Louis, de François I<sup>er</sup>, de Louis XIV, de Louis XVI ; la France qui réclame à genoux un sauveur !

« Ce sauveur, quel sera-t-il ?

« Cromwel, Monck, Traasbule, Péloupidas, Machabée... Qu'importe ! pourvu qu'il la délivre des barbares du dedans et du dehors, et de ce provisoire calamiteux, pour asseoir ses destinées sur une base définitive. »

En revanche, la *Constitution* se pourléche à l'idée de voir tous les rois fluir comme le pauvre citoyen Capet. Elle ne saurait se contenter à moins et ne dissimule pas ses regrets en songeant que le 21 janvier n'est plus une fête nationale. La *Constitution* raconte avec émotion, d'après M. Ernest Hamel, que le 21 janvier 1794 (2 pluviôse, an II), une députation de Jacobins se présenta devant la Convention pour rappeler qu'à pareil jour était tombée la tête du tyran, et demander que cet anniversaire fût célébré comme « le premier pas vers le bonheur pour l'humanité entière. »

Conclusion : il faudrait tuer quelques rois encore pour assurer le bonheur de l'humanité et le contentement des rédacteurs de la *Constitution*. Les aimables messieurs ! et comme nous avons tort de ne pas leur confier nos destinées !

Le *Radical* a reçu une assignation à comparaître devant la cour d'assises du département de la Seine.

Le numéro incriminé est celui du 19 janvier.

Il est accusé d'outrage à la morale publique et religieuse.

Nous avons sous les yeux, dit le *Figaro*, le manuscrit d'un proverbe « à poudre » qui fera sensation bien certainement. L'énumération des personnages est d'une éloquence que complète d'ailleurs le titre de la pièce, qui est : *le Grand Monde d'aujourd'hui*.

Le duc Mottu.  
Le chevalier Cadet.  
La baronne Louise Michel.  
*Domestiques* :  
La Trémouille.  
Duguesclin.  
Montmorency.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 23 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant : 1<sup>o</sup> à augmenter le maximum de la part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de Paris, 2<sup>o</sup> à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit supplémentaire sur l'exercice 1871.

M. Des Rotours s'étonne que l'Etat donne de ce chef à la ville de Paris une dotation de 1,500,000 francs.

Jusqu'en 1854, les frais de la police de Paris dépendaient du budget de la Ville, mais un décret, en 1854, en augmentant les frais en a mis les deux cinquièmes à la charge de l'Etat. Ils ont été augmentés annuellement, et à la fin de l'Empire, la part contributive de l'Etat était de 5 millions. Aujourd'hui on vous demande encore 1,500,000 francs.